



CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
VIII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MEXICO, DISTRICT FÉDÉRAL ET TOLUCA, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE
10 AU 13 SEPTEMBRE 2008

Commission de la démocratie et de la paix

**Recommandation sur les normes de financement et de contrôle
des dépenses électorales des partis politiques dans les Amériques**

CONSIDÉRANT que les partis politiques sont au cœur du fonctionnement des systèmes démocratiques notamment en relayant les préoccupations des citoyens auprès des gouvernements et constituant les liens directs entre une société pluraliste et ses institutions politiques;

CONSIDÉRANT que pour bien s'acquitter de ce rôle essentiel, les partis politiques ont besoin de générer des revenus, d'une part pour financer les campagnes électorales et, d'autre part, pour pourvoir aux coûts de leurs activités quotidiennes;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments peuvent toutefois menacer l'équilibre des chances, particulièrement en ce qui concerne la collecte de fonds en prévision des campagnes électorales tels le désir de gagner les élections, le besoin de communiquer avec la population et de se faire connaître, l'augmentation progressive des coûts et du nombre de campagnes électorales, la diminution du soutien des membres, ou encore les offres alléchantes de divers groupes d'intérêt;

CONSIDÉRANT que les partis politiques peuvent être confrontés à des difficultés relatives à leur financement qui pourraient remettre en cause les principes d'équité, de transparence et d'intégrité qui devraient prévaloir dans une saine démocratie;

CONSIDÉRANT qu'un financement intéressé ou inégal est lourd de conséquences, non seulement en ce qui concerne la diminution de la légitimité des élus, mais aussi pour la capacité d'un gouvernement de légiférer, c'est-à-dire de développer un cadre pour la vie sociale et publique qui soit orienté vers le bien-être public;

CONSIDÉRANT que le rôle de tout parlement démocratique consiste notamment à fournir un cadre au financement des partis politiques qui peut se concrétiser autant dans l'élaboration et l'adoption de lois et de règlements les plus complets, clairs et efficaces possible, que dans les moyens mis de l'avant pour en assurer leur respect.

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Mexico, District fédéral, et à Toluca, État de Mexico, au Mexique, dans le cadre de la VIII^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Sur recommandation de la Commission de la démocratie et de la paix :

CONVENONS que les principales composantes du financement des campagnes électorales méritent d'être étudiées à la lumière des expériences et des idées des parlementaires des Amériques;

RECONNAISSONS que le partage de l'expérience démocratique doit débiter par la reconnaissance de la différence, chaque État, province ou région possédant des caractéristiques singulières provenant de son parcours, de ses institutions et de son héritage politique, économique et culturel;

INVITONS les Parlements des Amériques à légiférer en cette matière afin d'assurer un financement juste et équitable des partis politiques;

NOUS ENGAGEONS à partager nos préoccupations ainsi que nos solutions concernant les normes de financement et de contrôle des dépenses électorales et à contribuer à l'amélioration des systèmes démocratiques des Amériques afin, notamment, de conserver la confiance des peuples des Amériques envers la démocratie;

RECOMMANDONS à la Commission de la démocratie et de la paix de rédiger un rapport présentant les principaux régimes de financement et de contrôle des partis politiques dans les Amériques et d'organiser un séminaire sur la question où les parlementaires des Amériques pourront partager leur expérience.

2008-09-18